

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0014047

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1572

Société : Retraité 9 00 006

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Mouvir TAHAR

Date de naissance :

Adresse : Casablanca B. Rue 91 n°B EL DULFA Casablanca

Tél. : 06 51 06 92 57

Total des frais engagés : 580 Dhs

200 DH

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 19/03/2019

Nom et prénom du malade : Mouvir TAHAR

Age : 21.04.38

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Bronchite aigüe + otite externe

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 20/03/2019

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19 03 29	Ca		20000	Dr. BETTACHE Achraf Médecin Généraliste Bd Oued Tassout 20 N°38 Oulfa Casablanca Tel 06 45 55 06 54

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE EL OULFA PHARMAKOVA Dr. SVISTAKOVA YASMINE N° 54, Bd. Oued Tansit Oulfa Casablanca Tél: 0522 91 32 92	19-03 2024	 580,00 PHARMACIE EL OULFA PHARMAKOVA Dr. SVISTAKOVA YASMINE N° 54, Bd. Oued Tansit Oulfa Casablanca TÉL: 0522 91 32 92

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

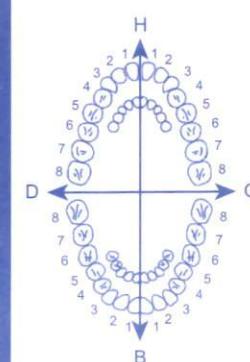
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIBLES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553



(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. BETTACHE ACHRAF

Médecine Générale

Lauréat de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca



الدكتور بطاش أشرف

الطب العام

خريج كلية الطب والصيدلة
بالدار البيضاء

ORDONNANCE

Casablanca, le: 15/03/2024

220317
05/25
1150H90

Mr Mounir TAHAR.

PHARMACIE EL OULFA

Dr. SVISTAKOVA YASMINE
N°54, Bd. Oued Tansift Oulfa Casablanca
Tél: 05 22 91 32 92

115,90 1). Ecclav 3g (d's)

1179,90 2). Isachet x 2ij (d's) (A'S)

40,00 3). Acisa 3ij

3). Effyined 20mg
3x1j pds 05/24

106,80 4). Tuaxon 3g

1ij im en dose unique

79,00 5). Amiculam goutte (d's)

Ngoutte x 2ij

Lot : 230026
À consommer
avant le : 01/2026
PPC : 79,90 DH

EFFIPRED® 20 mg

PPV 400DH00
EXP 03/2026
LOT 33054 1

LOT : V-04-3
PER : 03-2026
PPV : 106,80DH

PHARMACIE EL OULFA
PHARMAKOVA
Dr. SVISTAKOVA YASMINE

Bd. Oued Tassaout, Gr. «E» Rue 80 N°36, 3^e étage, Lot El Oulfa

N°54, Bd. Oued Tansift Oulfa Casablanca

Tél: 05 22 91 50 40

Tél: 05 22 91 32 92

Dr. BETTACHE
Médecine Générale
Bd Oued Tassaout, Rue
Oulfa Casablanca
Tel 06 45 55 06 54

LOT 232728 1

EXP. 09/2025

PPV 79,00 DH

85,00 D. Alzole Zomy
Agy j pdd 07 moi

LOT : 2305
PER : JUL 2025
PPV : 85 DH 00

A'S

P
C

Dr. BETTACHE Achraf
Medecin Générale
Bd Oued Tansit Rue 80, N36
Oulfa Casablanca
Tel 06 45 05 06 54

73,40

Elles sp

reg y le son

A'S

P
C

580,00

PHARMACIE EL OULFA

PHARMAKOVA

Dr. SVISTAKOVA YASMINE
N°54, Bd. Quad Tansit Oulfa Casablanca
Tél: 05 22 91 32 92

